



Aide aux familles de marins

Œuvre sociale fondée en 1899 par Jacques de Thézac
Association reconnue d'utilité publique en 1920 confirmée en 2006

Poursuivre l'œuvre de Jacques de Thézac

Aide aux familles de marins en difficulté...

- Le "coût de pouce" qui évite de sombrer après accident de travail, de la vie ou maladie.
- Des sommes affectées à des actions spécifiques (cotisations de mutuelles, règlement de loyers...)
- Des demandes en provenance de toute la France maritime, des dossiers de toute nature.



Comment...

- Une collaboration étroite avec les assistantes sociales du SSM (Service social maritime) qui nous présentent les dossiers.
- L'attribution des aides lors des commissions sociales semestrielles.

Nos moyens...

- Une recherche permanente d'adhésions, de dons et de mécénats.
- Les produits financiers de nos placements.
- 95% des ressources affectées aux aides.



Notre association étant reconnue d'utilité publique, la cotisation est déductible des impôts et fait l'objet d'un reçu fiscal. Elle offre également la possibilité de donations et legs en franchise d'impôts.

Chaque année près de 90 familles bénéficient d'une aide financière

Témoignages



« Par le relais de l'assistante sociale maritime, l'association Les Abris du Marin a proposé de prendre en charge l'adhésion et plusieurs mensualités d'une mutuelle : cela m'a permis effectivement d'avoir accès au tiers payant en pharmacie ou à l'hôpital pour le forfait hospitalier. Ils m'ont fait confiance et cela aussi a été très important pour moi. »(Un marin)

"Aujourd'hui, sans l'association Les Abris du Marin et l'Œuvre du Marin Breton qui ouvrent leur porte aux marins actifs comme aux retraités avec compréhension, empathie, générosité et simplicité, je ne sais pas comment nous ferions pour toutes ces situations de précarité ponctuelle souvent liées à des accidents de vie que personne ne peut prévoir et pour lesquelles il existe de moins en moins de dispositifs à terre."(Une assistante sociale)

"On sent que l'association Les Abris du Marin, par l'intermédiaire du Service Social Maritime, cherche à rencontrer et à comprendre la situation de la personne fragilisée." (Une assistante sociale)

Découvrez d'autres témoignages sur notre site, onglet « *l'Association* »



BULLETIN D'ADHESION

Nom et prénom:

Organisme/Entreprise :

Adresse:.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse email :.....

Je désire être :

- Membre adhérent pour une cotisation annuelle de **30 €**
- Membre souscripteur pour une cotisation annuelle de **75 €**
- Membre donateur pour une cotisation annuelle de **300 € ou plus**

Je désire faire un don :€

Montant déductible des impôts suivant la législation en vigueur.

Bulletin et chèque à l'ordre de *Les Abris du Marin* à retourner à l'association
LES ABRIS DU MARIN, 82 rue du Petit Bourg, 29120 Combrit-Sainte Marine

Vous pouvez adhérer directement sur notre site Internet

lesabrisdumarin.fr



Photo Jacques de Thézac

Association Les Abris du Marin

82 rue du Petit Bourg,
29120 Combrit- Sainte Marine

secretariat@lesabrisdumarin.fr

lesabrisdumarin.fr

☎ : 07 86 28 82 45